



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/03/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 21 MARS 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

36

DATE DE LA CONVOCATION

12 mars 2012

L'an deux mille douze, le 21 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 12 mars 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : PETIT-COULAUD, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mme POUGET-CHAUVAT, COUSSEIROUX

MM ROYERE Joël, PRIOUL

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

OBJET : Versement d'une subvention au Team Enduro X-Trem pour l'organisation d'une épreuve nationale d'endurance moto à Montboucher le 8 avril 2012

Le Président fait état d'un courrier reçu du président du club de moto « Team Enduro X-Trem » et de plusieurs échanges concernant l'organisation d'une épreuve nationale d'endurance sur son circuit, basé sur la commune de Montboucher.

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance en date du 20 mars 2007, avait décidé le versement d'une subvention à l'association « Team Enduro X-Trem » d'un montant de 2500 €, pour l'organisation, en juin 2007, d'une compétition d'Enduro qui comptait pour le championnat de France d'Enduro 2007 et qui avait accueilli 350 pilotes.

Le Président indique que l'association est affiliée à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et qu'elle a notamment pour objet d'offrir à ses membres un loisir sportif et éducatif par l'apprentissage des activités liées au motocyclisme. Le Président ajoute que l'association s'est d'ailleurs vue attribuer le label « école française de motocyclisme » qui reconnaît, sur la base d'un cahier des charges strict, la qualité de l'accueil, de l'enseignement et de la sécurité des publics les plus variés.

Le Président rappelle que la pratique des sports mécaniques est croissante sur le territoire et qu'elle nécessite la présence en proximité de structures d'apprentissage pour garantir des codes de bonnes pratiques, pour la sécurité des personnes et des biens et faire respecter les propriétés et l'environnement.

Afin de mieux faire connaître le travail réalisé et générer un évènementiel d'envergure nationale sur le territoire intercommunal, le club « Team Enduro X-Trem » a ainsi proposé d'organiser une compétition d'endurance sur son circuit de Montboucher, regroupant des pilotes nationaux (équipe de France d'Enduro et son entraîneur national notamment) et internationaux, professionnels et amateurs (à partir de 16 ans). L'épreuve est notamment inscrite au calendrier national de la FFM.

Cette épreuve se déroulera le dimanche 8 avril 2012 de 11 h 00 à 16 h 00, et pourra se couvrir en solo sur 3 h ou par équipe de 2 sur 5 h. 150 équipages (soit 300 pilotes) sont attendus.

Avec les accompagnateurs, les organisateurs espèrent une fréquentation de 1000 personnes.

L'épreuve fera en outre l'objet d'une importante promotion (affiches, programmes distribués dans les magasins et concessionnaires de la région, couverture TV demandée ; articles dans presse locale et spécialisée ; reportages sur radios).

Le budget prévisionnel de l'organisation est de 8 340 €.

Le Président informe que le club Team Enduro X-Trem a sollicité la communauté de communes pour une subvention de 1 500 € et le Conseil général de la Creuse à hauteur de 2000 €.

Considérant la notoriété nationale de ce type d'épreuve sportive, participant également à la promotion du sport mécanique dans le respect de bonnes pratiques ;

Considérant que cette manifestation contribue à générer de l'évènementiel et des retombées économiques (commerces, restauration, hébergements) sur le territoire intercommunal et sa proche périphérie, avec un flux de visiteurs conséquent ;

Considérant que l'épreuve participe directement à la découverte et à la promotion économique et touristique du territoire de la communauté de communes ;

Le Président soumet au Conseil la possibilité d'une intervention de la communauté de communes à hauteur de 1 500 € en faveur de l'association « Team EnduroX-Trem ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considérant cet évènementiel à dimension nationale, autorise le versement d'une subvention de 1 500 € au club « Team Enduro X-Trem » de Montboucler pour couvrir les frais d'organisation.
- Dit que cette somme sera inscrite au budget général 2012.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

1 VOTE CONTRE
2 ABSTENTIONS

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 22 mars 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD